

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

et

se paient d'avance

Annales... 25 c la ligne

Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 9

M. M. Laffite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS

datent des 1er et 16 de chaque mois

et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Trois mois... 5 fr.

Six mois... 9 fr.

Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11

fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Ombibus mixte, Poste mixte, Ombibus mixte. Lists routes between Cahors, Mercuès, Parnac, etc., and Paris, Agen, Bordeaux, Périgueux.

Cahors, le 16 Octobre 1873

Versailles, 14 octobre 1873. Rien n'a encore transpiré sur les négociations qui sont tentées, pour la dernière fois, auprès du comte de Chambord.

Dès que les délégués seront revenus d'Autriche ils communiqueront à la commission d'étude les prétentions royales, et celle-ci, sans doute, proposera elle-même une détermination à la réunion des bureaux de la droite, qui doit avoir lieu samedi 18.

Des réunions de tous les partis vont avoir lieu dès le 18. Les lettres de convocation se multiplient; de part et d'autre on veut arriver à la Chambre prêt à la lutte avec un plan de campagne nettement arrêté et une discipline assurée.

On lit dans l'Assemblée nationale:

C'est au milieu de la semaine que nous connaissons la réponse de M. le comte de Chambord aux communications qui lui sont faites pour l'instruire des conditions dans lesquelles il est possible à la majorité conservatrice de rétablir la monarchie.

Le Français, dont les informations sont toujours puisées à bonne source, ajoute ce qui suit:

Nous ne pouvons garantir dans le détail les renseignements de l'Assemblée nationale. Ce que nous savons seulement, c'est que ce sera, en effet, du 16 au 20 que les résolutions seront définitivement arrêtées.

Une dépêche de Salzbourg, en date du 12 octobre, annonce d'ailleurs que M. le comte de Chambord est arrivé dans cette ville, qu'il est descendu à l'hôtel de Melbeck et qu'il doit recevoir les députés français, qui, dit la dépêche, étaient attendus dans la journée d'hier.

Voici le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu dans quatre départements:

Table with 3 columns: Département, Inscrits, Candidats (M. de Rémusat, M. Niel, etc.). Lists results for Haute Garonne, Nièvre, Loire, and Puy-de-Dôme.

On voit que le triomphe des radicaux est complet; c'est la liste patronnée officiellement par les comités et les organes radicaux qui a triomphé.

M. de Rémusat était dans la Haute-Garonne le candidat des radicaux; le désistement de M. Raspail en sa faveur a donné à sa candidature son véritable caractère.

On sait ce que sont MM. Raymond et Turigny. Quant à M. Giroi Pouzol, il entrera à la Chambre porteur du mandat impératif qu'il a reçu des mains du comité radical de son département.

Les radicaux l'emportent donc sur toute la ligne.

Bornons-nous, dit la Gazette de France, à faire remarquer que le chiffre des abstentions a été très considérable.

A peine si dans la Haute-Garonne la moitié des électeurs ont pris part à la lutte.

M. de Rémusat n'a pas réuni le tiers des voix des électeurs inscrits. Dans la Loire un tiers des électeurs se sont abstenus; l'élu n'a pas pour lui la moitié des inscrits. Dans la Nièvre, M. Turigny ne représente pas la moitié des électeurs du département, dont un tiers se sont abstenus.

Ce triste résultat inspire au Journal de Paris les réflexions suivantes:

Dans six mois, si nous vivons encore sous le régime dissolvant de la République, pas une élection à l'Assemblée nationale, pas une élection au conseil général, pas une élection au conseil d'arrondissement, pas une élection au conseil municipal du village le plus paisible ne sera conservatrice. Le radicalisme enserrera le pays d'un bout à l'autre, com-

me dans un étau. Et le radicalisme, c'est-à-dire cette somme d'idées politiques fausses, amènera en quelques jours le règne de la Commune et de l'Internationale, qui en est l'expression pratique, de même que la République conservatrice nous a conduits où nous sommes, à la République radicale.

Les hommes qui se flattent d'enrayer l'élan révolutionnaire vers ce point fatal, en accordant aux révolutionnaires la satisfaction de maintenir la forme républicaine, se font une illusion dont ils seront les premières victimes. Nous ne parlerons ni de l'ambition perverse des uns, ni de l'incapacité vaniteuse des autres. Nous admettons, si cela leur fait plaisir qu'ils sont animés des intentions les plus louables. Ils n'en seront pas moins impuissants.

Représentants à l'Assemblée nationale, que l'élection du 12 octobre resserre vos liens, comme l'élection du 27 avril a formé votre union. L'heure des résolutions viriles va sonner. Il s'agit du salut même de la patrie que des conservateurs aveugles compromettent plus encore que les efforts des agitateurs.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Un journal du soir faisait remarquer, non sans raison, à propos de la lettre de M. Thiers, que ce manifeste posait la question entre le comte de Chambord et l'ex-président. La même observation pourrait s'appliquer à toutes les protestations publiées en ce moment par des membres de la gauche ou du centre gauche.

Mais la concurrence de M. Thiers, pas plus que celle d'une multitude d'autres prétendants, ne nous paraît guère de nature à diminuer les chances de l'héritier de nos rois se présentant à la tête de « toute la maison de France. » La volonté de quelques ambitieux ne saurait l'emporter sur la logique des événements. Il s'est produit un concours de faits qui, par lui-même, aplanit les difficultés, dissipe les

préjugés, et rend inévitable ce qui ne semblait pas encore possible il y a six mois.

La monarchie a pour elle cette force merveilleuse qui se nomme l'à-propos.

Presse.

L'Union poursuit avec vaillance une double polémique contre le Temps et le Constitutionnel. L'organe légitimiste défend le drapeau blanc, ce qui est son droit, et nous déclare qu'il s'agit pour la France d'opter entre la République ou la Monarchie, sans se préoccuper des accessoires de l'une ou de l'autre.

Il y a telle monarchie qui nous agréer, telle autre qui ne nous plaît point; et sans discuter contradictoirement avec l'Union la constitution et le symbole, nous lui dirons que la condition nécessaire d'une restauration royaliste en France, c'est l'entente préalable du roi et de la nation.

Nous admettons volontiers, pour faciliter la controverse, que le drapeau blanc a tous les mérites et l'octroi royal toutes les vertus; il n'en est pas moins vrai que le peuple français est assez aveugle et assez obstiné pour ne point renoncer aux couleurs nationales, aux droits qu'il croit avoir légitimement conquis.

Les conférences les plus remarquables, les discours les plus éloquentes, avec pièces à l'appui, preuves historiques et consultation d'avocat ne prévaudront point contre ce fait brutal: « La France ne veut pas entendre parler du drapeau blanc. »

On nous dira peut-être que la France a tort, que les 40 millions de Français qui manifestent un goût bizarre pour le seul drapeau qu'ils aient jamais connu, sont des entêtés, des cerveaux troublés par la Révolution; nous répondrons qu'il est certainement plus facile de convaincre M. le comte de Chambord, qui est un esprit éclairé, que les 40 millions de têtes dures dont s'agit.

Puisque la monarchie doit clore l'ère des révolutions, il est assez naturel qu'elle ne débute point par un malentendu entre le peuple et le roi.

PROCÈS BAZAINE

Audience du 13 octobre 1873.

A une heure précise le conseil entra en séance. Le maréchal est introduit au bout de quelques instants; un grand mouvement se produit dans la salle, les assistants se lèvent pour regarder le maréchal. Il est procédé à l'appel des témoins qui n'ont pas encore comparu.

M. Rouher répond à l'appel de son nom. Le duc d'Aumale annonce qu'il divisera son interrogatoire de manière à grouper les témoins: il engage la défense à adopter la même méthode et à grouper ses témoins.

La nature de l'affaire, dit-il, exige cette modification aux règles ordinaires. Le président n'usera de son pouvoir discrétionnaire que pour la recherche de la vérité.

1. Prise de possession du commandement.
2. Opérations militaires du 13 au 19 août.
3. Communications avec l'empereur et le gouvernement.
4. Opérations du 19 août au 17 septembre.
5. Défense de Metz.
6. Incidents du mois de septembre.
7. Communication avec le gouvernement de la Défense nationale.
8. Dernières négociations.
9. Capitulation.

Cela posé, le président procède à l'interrogatoire du maréchal.

Cet interrogatoire porte tout d'abord sur ce qui concerne la prise de possession du commandement et la part d'initiative attribuable au maréchal dans les premiers événements. Le maréchal donne des explications à cet égard depuis le 6 août en ce qui concerne les mouvements sur Forbach et de Saint-Avold, à Sarreguemines et Boulay.

M. le Président passe au 7 août et aux mouvements ordonnés par le major-général en ce qui concerne l'armée des Vosges.

M. le maréchal. — Je n'ai pas été averti de ces mouvements qui m'étaient étrangers.

M. le président. — Le 7^e corps devait se concentrer sous Metz et marcher sur Châlons pour y arriver le 14.

M. le maréchal. — Je n'ai pas eu connaissance des ordres de l'armée de droite. Il ne m'a jamais été signifié que nous devions marcher sur Châlons.

Les ordres ont été adressés directement au général Frössard, mais nullement à moi-même ni aux troupes placées sous mes ordres.

M. le président. — D'après ce qui est indiqué sur les ordres du major-général, le 7^e corps devait rejoindre l'aile droite le 14 sous Châlons.

M. le maréchal. — Les ordres ont été changés trois ou quatre heures après les premiers ordres.

M. le président. — Ce ne sont que des souvenirs historiques que je rappelle pour bien indiquer les positions respectives. C'est quand vous occupiez la position de Foulquemont, que vous avez reçu la visite de l'empereur.

Le maréchal s'explique sur le mouvement de l'aile gauche de l'armée, et il trouve que le mouvement a eu de funestes conséquences.

M. le président. — Avez-vous reçu avis que le 7 au soir, d'après une lettre de l'impératrice, il y avait eu un changement dans la retraite générale sur Châlons et qu'il devait y avoir deux grands centres de résistance, le 6^e corps se retirant sous Paris et d'autres corps, sous votre commandement, sous Metz.

Le maréchal. — Je n'ai reçu avis de cette pensée que plus tard. Elle n'a pas été prise par mon initiative.

M. le président. — Par les dépêches que vous avez reçues ultérieurement ?

Le maréchal. — Oui, M. le président.

M. le président. — Le 9, on s'attendait à être attaqué sur la ligne, et des ordres ont été donnés d'avoir à se préparer à la recevoir. En avez-vous été informé ?

Le maréchal. — Je ne l'ai su que plus tard.

M. le président. — Avez-vous reçu avis d'un mouvement offensif qui devait être dirigé dans la journée du 10 ?

Le maréchal. — Non.

M. le président. — Ainsi, les ordres tendant à concentrer l'armée ne sont pas votre œuvre ?

R. Non.

D. Et en est-il de même des mesures prises pour le renouvellement des approvisionnements et des munitions ? Avez-vous été informé de ces mesures ?

R. Non, je ne l'ai su que plus tard.

D. Des ordres avaient été donnés pour l'établissement des troupes. Y avez-vous pris part ?

R. Je n'ai été informé de la présence de coureurs à Pont-à-Mousson que par un télégramme de l'Empereur en date du 13.

D. A quelle heure le 13 août, avez-vous reçu le commandement en chef ?

R. A 4 h. du soir, j'ai reçu la lettre de service.

D. Avez-vous eu le changement de résolutions de l'Empereur ?

R. Je l'ai su, mais je n'ai pas conféré avec lui, à cet égard. Quant au mouvement opéré par le général de Failly, le 12, il l'a été non par mes ordres mais par ceux du major-général.

D. L'empereur a ordonné de faire construire le plus de ponts possible sur la Seille et la Moselle, est-ce sur votre initiative ?

R. Non ! ce n'est pas sur mon initiative.

D. N'avez-vous pas cherché à faire changer les résolutions de l'Empereur ?

R. J'ai fait des observations, mais les résolutions de l'empereur ont été prises en dehors de moi.

D. N'avez-vous pas cherché à obtenir le commandement en chef ?

R. J'y suis resté étranger complètement.

D. Ne vous y attendiez-vous pas ?

R. Nullement ; et ce qu'a dit le rapport à cet égard est erroné.

D. Nous n'avons pas en ce moment à discuter le rapport. Nous procédons seulement à votre interrogatoire : Vous vous expliquerez devant les témoins dans le débat contradictoire qui pourra s'élever entre vous et eux. La défense fera également alors les observations qu'elle jugera convenables.

R. Je répète seulement que je n'ai pas cherché le commandement.

D. Quels ont été, selon vous, les motifs de la résolution de l'empereur à cet égard ?

R. Je ne les connais pas absolument. Tout ce que je puis dire, c'est que le maréchal Canrobert était présent quand l'ordre de service m'a été transmis. Le maréchal Canrobert qui était plus âgé que moi et que j'aurais cru devoir être désigné plutôt que moi, me dit que l'opinion publique me désignait ; que l'empereur suivait cette désignation et que lui, maréchal Canrobert, obéirait très volontiers à mon commandement. J'acceptai donc le commandement. Je ne pouvais le décliner dans les moments critiques où nous nous trouvions.

D. L'empereur vous a-t-il informé des ordres donnés par lui de mettre la place de Metz en état de défense ?

R. Non.

D. Il ne vous a pas parlé non plus des ordres expédiés à la réserve ?

R. Non ; il en a seulement été question incidemment à Faulquemont.

D. Avez-vous fait quelque objection contre le choix de votre chef d'état-major ?

R. Aucune ; je n'avais pas à me plaindre du général Jarras, du moins à ce moment. D'ailleurs, je n'étais alors que le lieutenant de l'Empereur et agissais sous ses ordres.

D. Avez-vous quelque observation à faire sur la situation des effectifs ? Je pense que ce point pourrait être traité plus tard, lors de l'audition des témoins.

R. Je m'en rapporte parfaitement à M. le président.

D. Les ordres donnés dans la journée du 13, ont-ils tous été donnés sous votre inspiration ?

R. Oui, je le crois du moins.

D. Est-ce vous qui avez donné l'ordre de jeter des ponts sur la Moselle ?

R. Ce n'est pas moi qui ai pris cette initiative.

D. Il existe cependant, au dossier, un ordre qui semble émaner de vous ? Greffier, donnez lecture de cet ordre.

Le greffier procède à cette lecture.

D. Reconnaissiez-vous votre écriture ?

R. Non, cet ordre n'est pas de moi.

D. Vous aviez réparti votre armée en deux corps. Pensiez-vous pouvoir vous servir de la route qui longe Amanvillers ?

R. J'étais en ce moment à Borny, devant l'ennemi, et je laissais à l'état-major de la place de Metz le soin de régler une question dont je ne pouvais m'occuper moi-même.

D. N'auriez-vous pas pu vous servir des ponts sur la Moselle en avant de Metz pour faciliter le passage de l'armée, ou tout au moins les rompre si vous ne vous en serviez pas ?

R. Je ne m'occupais pas de ces détails parce qu'ils me semblaient devoir faire l'objet de préoccupations du major-général et du général Jarras.

D. N'avez-vous pas reçu avis d'un mouvement tournant de l'ennemi par plusieurs dépêches et notamment par la dépêche n° 109, de Montigny-lès-Metz, 6 heures du soir ?

R. Je n'ai pas reçu cette dépêche, et il en est de cette dépêche comme de bien d'autres qui ne me sont pas parvenues.

D. Si vous aviez reçu cette dépêche, ne vous seriez-vous pas servi de votre cavalerie pour observer ce mouvement tournant ?

On arrive à la bataille de Borny où le maréchal fut blessé, contusionné ; il dut son salut à son épaulette. La contusion, assez grave, ne l'arrêta pas ; il continua à commander les troupes. Le maréchal Bazaine avait eu l'intention de prévenir l'ennemi en prenant l'offensive, mais l'Empereur l'en aurait empêché.

M. le président. — La séance est suspendue pour 20 minutes. Il est 2 h. 1/4.

A 2 heures 3/4, le Conseil rentre en séance. L'interrogatoire du maréchal Bazaine est repris.

D. Nous arrivons aux ordres que vous avez donnés, le 14, pour le passage de la Moselle ou pour un retour offensif.

R. Le maréchal rend compte des opérations qu'il avait ordonnées pour la bataille de Borny et pour un mouvement d'ascension sur le plateau. Il a vu l'Empereur à Longeville et lui a rendu compte de la bataille. « Il fut bien convenu, — ajoute le maréchal, — ce soir-là, que nous continuerions notre marche sur Verdun, mais sans compromettre l'armée. »

Plusieurs interrogations de M. le président et les réponses du maréchal ont rapport au même ordre de mouvements dont le maréchal n'avait pas pris l'initiative. Il résulte des faits qu'il y a eu des confusions et des ignorances très-grandes de la part des deux armées. Pendant ce temps l'ennemi opérant son mouvement tournant et les difficultés pour l'armée française augmentèrent.

L'interrogatoire insiste principalement sur la non rupture des ponts de Novéant et d'Ares qui ont été facilités aux Allemands le passage de la Moselle et la concentration de leurs forces contre l'armée de Metz. Cependant, d'après une lettre de l'Impératrice, on aurait dû prévoir combien il était important d'arrêter le mouvement de l'ennemi dont cette lettre donnait avis d'une manière assez précise.

M. le président fait observer au maréchal qu'il aurait pu envoyer en avance ses bagages. Le maréchal répond qu'il y avait de réelles difficultés à cette opération et qu'il préférerait avoir son front libre et ne pas le voir entravé par des retards trop fréquents, quand il s'agit d'une longue file de bagages encombrants.

Le maréchal lit un document qui rappelle les opérations diverses qu'il a commandées et les précautions détaillées qu'il avait prises pour le succès de ces opérations, aussi bien à l'égard du mouvement des troupes qu'à l'égard des bagages et des convois.

(La séance continue).

M. le duc d'Aumale se montre, dit-on, excessivement blessé du refus que vient de faire le gouvernement allemand de l'autoriser à visiter, même *incognito*, le terrain des champs de bataille autour de Metz.

La Presse annonce que, sur l'intervention personnelle de M. Rouher auprès du ministre de l'intérieur, on vient d'autoriser la mise en vente du portrait-carte du prince impérial, dont la saisie avait été opérée ces jours derniers chez un photographe.

Deux officiers de l'état-major allemand sont arrivés à Paris pour suivre les détails du procès Bazaine. Leur présence a été notifiée au gouvernement français. Le gouvernement allemand a invoqué l'intérêt puissant qu'il y avait pour lui à être exactement renseigné sur les péripéties d'un procès où il sera certainement question de l'armée allemande et de ses chefs.

Chronique locale

et méridionale.

Quelques personnes nous reprochent de reproduire certains extraits des journaux de Paris, qui envisagent à des points de vue différents les phases si souvent contradictoires de la politique quotidienne.

Nous tenons à déclarer que nous agissons ainsi, afin de bien montrer que nous n'avons point une pensée préconçue et absolue pour le triomphe de telle ou telle fraction du parti conservateur.

L'extension prise par le *Journal du Lot* dans notre département, et les services qu'il croit rendre à la cause sociale, viennent précisément de ce qu'il s'efforce de défendre avant tout et pardessus tout les principes d'ordre, qui sont incontestés et incontestables pour tous les hommes que les menaces du radicalisme doivent rallier inévitablement.

Ces hommes peuvent se diviser un jour, quand chacun d'eux écoute ses préférences dynastiques. Mais nous avons la conviction que l'immense majorité d'entr'eux, pour ne pas dire la totalité, acceptera et trouvera bien ce qui sera fait par l'Assemblée nationale, et protégé par la loyauté du maréchal Mac-Mahon.

Le *Journal du Lot* continuera donc à mettre sous les yeux de ses lecteurs les extraits des principaux articles de la presse conservatrice. Un vieux proverbe dit : « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. » Nous désirons faire parvenir à nos abonnés les diverses notes du carillon politique, et nous avons assez de confiance dans leur jugement pour nous dispenser de diriger leur esprit vers telle ou telle solution, que nous préférons personnellement. Nous avons trop combattu les coterie dans le département du Lot pour que nous tombions dans la même faute, qui a tant coûté à nos adversaires républicains. La porte du *Journal du Lot* est une porte ouverte à tous ceux qui, comprenant les périls de la démagogie, accueilleront sans préjugés et sans parti-pris la solution conservatrice qui résultera d'événements plus forts que nous.

M. le Préfet assiste à la séance. Tous les membres sont présents excepté M. De-meaux, excusé.

M. de Verninac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté par le Conseil.

A propos du procès-verbal M. Theilhard demande qu'il soit ajouté au vote du Conseil sur la construction du palais de justice de Figeac la résolution suivante :

Le département s'engage à faire démolir, dans le délai de dix ans, les bâtiments affectés au palais de justice et au service des prisons et à en vendre l'emplacement aussi dans le délai de dix ans, sous la réserve d'un droit de préemption en faveur de la commune de Figeac.

Cette clause ne peut être préjudiciable aux intérêts du département ; elle n'a pour but que d'assurer la création d'une place sur l'emplacement de ce bâtiment. MM. Bessières et Mayzen repoussent l'insertion de cette clause, et proposent d'accorder seulement à la commune de Figeac, le droit de préemption ; les propositions de MM. Bessières et Mayzen sont adoptées.

M. le Président propose au Conseil général de procéder, conformément à la loi du 10 août 1871, à la nomination de la commission de permanence qui devra siéger jusqu'à la session du mois d'août 1874 ; en conséquence le scrutin est ouvert et son dépouillement donne les résultats suivants :

Brugalières, 19; Cambres, 17; Roques, 15; Laborie, 15; Theilhard, 15; de Verninac, 15; Bessières, 13; baron Dufour, 12; de Lamaze, 12; Mayzen, 12; Calmels, 11; Domphnou, 9; Dufour, 9; Talon, 1.

MM. Brugalières, Roques, Cambres, Theilhard, de Verninac et Laborie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres de la commission de permanence.

Le Conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

Au nom de la commission des finances, M. Theilhard soumet au Conseil l'état d'emploi des fonds de non-valeur de 1872, arrêté par M. le Préfet, conformément aux propositions de M. le directeur des contributions directes, à la somme de 86.770 f. 65 c. Cet état a été communiqué au conseil d'arrondissement de Gourdon qui l'a approuvé, et au conseil d'arrondissement de Figeac qui a émis le vœu que les fonds de non-valeur fussent affectés à la petite vicinalité, la commission regrette de ne pouvoir donner satisfaction au conseil d'arrondissement de Figeac, les fonds dont s'agit reçoivent d'après la loi annuelle des finances une affectation spéciale de laquelle il ne lui est pas permis de les détourner ; en conséquence la commission vous propose d'approuver l'état d'emploi des fonds de non-valeur. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Sur les propositions de la commission, le Conseil vote une somme de 1.100 fr. qui sera employée à solder les réparations faites ou à faire au mobilier de la sous-préfecture de Figeac, conformément au devis de M. l'architecte.

M. le comte Murat, rapporteur de la même commission, dit : la commission a reconnu le bien fondé de la demande de crédit présentée, pour les réparations, l'entretien et l'achat du mobilier pour la sous-préfecture de Gourdon, certaines dépenses déjà effectuées sont soumises à votre ratification ; la commission estime qu'elles eussent dû être précédées d'une autorisation régulière, ou tout au moins accompagnées de pièces justificatives permettant d'en apprécier plus immédiatement la nécessité.

Diminuer d'ores et déjà le crédit sollicité lui eût semblé préjuger une question au sujet de laquelle elle manquait de renseignements suffisants ; elle a donc décidé de vous proposer d'ajourner jusqu'à votre session d'avril l'examen de cette affaire ; les intérêts engagés lui ont semblé ne devoir pas en souffrir sensiblement, elle a du reste la confiance de pouvoir satisfaire à ce moment aux exigences dont l'opportunité aurait été démontrée. Adopté.

Au nom de la commission de comptabilité M. Lafon de Caix propose au Conseil de donner son approbation aux comptes de M. le Préfet qui ont été parus à la commission être parfaitement réguliers ; il existe seulement dans le dossier une facture de M. Renoux pour fournitures de divers objets à M. l'archiviste départemental et dont l'arrêté n'a pas été signé par M. le Préfet.

Sur le rapport de M. Mayzen, au nom de la commission des travaux publics, le Conseil général décide qu'une commission de trois membres composée de MM. Bessières, Pierre Dufour et Cambres se transportera à Puy-l'Evêque et présentera au Conseil un rapport sur les projets de traverse de la ville de Puy-l'Evêque attendu que cette question n'a pas paru au Conseil suffisamment étudiée.

Le Conseil, sur le rapport du même membre, décide qu'une somme de 3,500 fr. sera inscrite au budget, pour être appliquée aux travaux de remaniement de la toiture de l'hôtel de la préfecture et de remplacement de la corniche de l'aile droite de ce bâtiment, et à pourvoir de stores la salle des délibérations du Conseil général ; en conséquence le

Conseil renvoie cette décision à la commission des finances pour inscrire cette dépense au budget. Au nom de la commission des finances, M. le baron Dufour expose au Conseil que le nommé Vigouroux, dont le fils est entretenu, aux frais du département, dans l'institution des jeunes aveugles de Toulouse, a quitté Cahors et demeure aujourd'hui à Toulouse; il propose la suppression de cette bourse le Conseil adopte cette proposition.

M. Cuniac, premier président de la Cour d'appel d'Alger vient d'être élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur. Cette distinction est la juste récompense des longs et importants services de notre éminent compatriote.

Par décret du 24 septembre, M. Sarlat (Pierre-Philippe), a été nommé commissaire de police à Souillac.

Un détachement du 88^e de ligne, composé de 22 officiers, 266 hommes et 10 chevaux, se rendant à Lyon, quittera Cahors le 18 octobre pour aller loger le même jour à Limogne.

Le parquet de Cahors s'est transporté le 15 au matin dans la commune de Cézac, pour instruire une affaire d'infanticide.

On nous écrit de Capdenac : Le péager du pont d'Arele a été assassiné dans la nuit du 12 au 13. Le cadavre a été trouvé ce matin à quelques kilomètres de Capdenac, frappé de plusieurs coups de couteau. La Justice s'est transportée sur les lieux. Les recherches les plus actives sont faites pour découvrir le coupable.

La comète 1873 IV.

Voici quelques détails sur la comète 1873, IV c'est-à-dire la quatrième comète trouvée en 1873. Au moment de sa découverte, la comète était circumpolaire, ce qui signifie que sa distance au pôle était moindre que la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon. Elle était donc visible toute la journée : elle ne se couchait pas, et par conséquent passait deux fois par jour au méridien. Comme d'autre part son éclat s'accroissait rapidement, il y avait de nombreuses chances pour qu'elle nous donnât le spectacle d'une apparition. Mais sa distance polaire s'accroissant rapidement, elle cessa d'être circumpolaire dès qu'elle eut acquis les dimensions suffisantes pour être visible à l'œil nu : elle n'a plus qu'un passage au méridien et il a lieu dans la matinée, tel est le motif pour lequel, malgré sa taille, elle passe inaperçue du public. Nous disons « malgré sa taille, » car celle-ci est, en effet, fort respectable. A la couronne dont nous avons parlé dans notre précédent article et qui a acquis un diamètre de huit minutes (plus du quart de celui de la lune), est venue se joindre une véritable queue. D'après les observations de MM. Rayet et André, astronomes de l'observatoire de Paris, cette queue atteignit plus d'un demi degré (de diamètre de la lune), le 30 août. Depuis elle n'a cessé d'augmenter. Il ne faut pas d'ailleurs perdre complètement l'espoir d'une apparition. La comète qui a passé à son périhélie (point le plus rapproché de la terre) vers le 16 septembre, se dirige maintenant vers le soleil. Mais elle doit inévitablement revenir sur ses pas, et tout fait présumer qu'à son retour elle se présentera dans des conditions d'observation plus favorables.

Samedi dernier à Périgueux, vers dix heures du matin, un individu de haute taille et de mauvaise mine, porteur d'une grande barbe et d'un gros bâton, se présenta au séminaire, disant avoir une lettre à remettre au supérieur, le R. P. Dufour.

Le supérieur, étant occupé, envoya un Père à sa place, le priant de voir ce que voulait le visiteur. Le Père ayant entendu sa demande, lui dit qu'il n'avait pas le temps de lui donner sa réponse de suite, et l'engagea à revenir à deux heures. Il revint à deux heures et demie. A vingt pas du séminaire, ayant rencontré le R. P. supérieur, il l'aborda et, sans préambule : « Je vais, dit-il, vous casser les jambes avec mon bâton. » Puis, se dressant devant lui, il s'écria : « Tartufe ! hypocrite ! menteur ! » et en même temps il le coudoyait assez rudement. Le R. P. Dufour lui ayant demandé la raison de ces injures, il répondit : « Vous m'avez dit de revenir à deux heures, et je ne vous ai pas trouvé. On ne vous a pas brûlé encore, mais on le fera bientôt. » Et, le regardant d'un air menaçant, il ajouta : « Vous pouvez jeter votre bréviaire. » En ce moment, le R. P. ayant cru devoir se mettre derrière un homme qui portait des planches, l'homme au bâton le traita de poltron et de lâche.

Il continua à suivre le Père supérieur en proférant des injures et des menaces, jusqu'en face de l'hôtel du Périgord, où le R. P. put enfin s'esquiver dans la foule. Le même jour, à quatre heures du soir, le même individu se présenta à la communauté des Sœurs de l'Espérance et demanda à parler à Madame la supérieure. Il fut reçu par la sœur Saint-Laurent, qui lui répondit : « Notre Mère n'est pas visible pour le moment. » — A quelle heure pourrai-je la voir ? demanda-t-il. — Je n'en sais rien, dit la sœur Saint-Laurent.

L'homme à la grande barbe insista, demandant s'il n'y avait pas une autre sœur qui remplaçait la supérieure. Comme il lui fut répondu que non, il s'écria avec colère : — C'est toujours comme ça, on n'y est jamais ! Mgr Darboy n'y était pas non plus quand on le demandait, ni les autres otages de Paris ; mais ils s'y sont bien trouvés quand on les a fusillés. On a très-bien fait de les fusiller tous ; seulement on n'en a pas fusillés assez ; si j'y avais été, il n'en serait pas resté un seul. C'est tous des hypocrites sur la terre et ils le seront encore là-haut. Vous aussi, vous êtes une hypocrite comme les autres. Vous aimez le bon-Dieu ? — Oui, et je m'en fais gloire. — Eh bien, moi, je suis un ami de Gambetta !!!

Cela ne me regarde pas, répondit la sœur Saint-Laurent ; soyez l'ami de qui vous voudrez. Et, pour couper court à ses grossières insanités, elle lui ferma la porte au nez. Comme bien on pense, le R. P. Dufour et la sœur Saint-Laurent s'empressèrent d'aller porter plainte à la police. Arrêté par les soins de M. le commissaire de police et interrogé par lui, l'ami de Gambetta a déclaré se nommer Drot (Charles-Henri-François), être âgé de 45 ans et natif de Moncornet, canton de Rozoy, arrondissement de Laon (Aisne). Il a été économié comme prévenu de mendicité avec insultes et menaces. (Périgord)

Bibliographie

Martyrs et Bourreaux.

Par Léon Valéry.

C'est samedi, prochain, que va paraître le nouveau poème de notre compatriote, chez les Libraires de Cahors, et à Paris, chez Dentu. Nous devançons cette publication par un nouvel extrait que nous donnons à nos lecteurs. Les vers suivants ouvrent le 2^e chant : Sibour ou l'Empire. Il y a, du reste, dans cette production une variété de ton et de rythme qui charme ; Ballades, Sonnets, Odes, Élégies, Satyre politiques, etc., il y a de tout dans cette œuvre que tout le monde voudra lire.

Le progrès !... Puissance et force suprême ! C'est le souverain, sans royal manteau : L'idée à son front met un diadème, Et son sceptre, à lui, c'est le dur marteau... Le Monde est le champ où toujours il sème, Depuis six mille ans, pour l'humanité ; Et pour le trancher, l'éternel problème,

Il a le génie et l'éternité !... La voix de l'histoire, au nom de nos pères, A beau crier grâce : il marche en avant ; Balaie, en passant, les hideux repaires, Au nez des vieillards et des antiquaires, Des voleurs de nuit, qu'il met en plein vent... Le mur hors des rangs, la lourde baraque Qu'abrite l'église ou le vieux couvent, Tout, à son aspect, ou recule ou craque ! Et de ce passé quand il ne voit plus Qu'un entassement de débris confus, Il fouille le sol jusqu'en ses entrailles, Range ses palais en longs boulevards, Comme un général, au jour des batailles, Range ses soldats et ses étendards... Il saute à pieds joints sur les précipices, Comble, sape, aligne ; et, le lendemain, Portiques, frontons, squares, frontispices, Ponts et chapiteaux marquent son chemin.

Et voilà pourquoi ce qui fait ses charmes, Au lieu de la gloire et du choc des armes, C'est la paix qui pousse un peuple au travail ; C'est dans l'atelier le bruit de l'enclume ; L'usine, au toit noir, dans le soupirail Exhale l'odeur de l'acre bitume... Où l'acier se tord, où la fonte fumelle... Ce qu'il aime encor, c'est quand, dans la brume, Le navire fend les flots blancs d'écume ; C'est quand la vapeur, grondant sur le rail, Passe, dans la nuit, comme un météore, Ou que, s'engouffrant dans le sein des monts, Elle fait vibrer le tunnel sonore, Du souffle embrasé de ses noirs poumons...

Et du Louvre à la Barrière, Il va dans le vieux Paris, Semant des flots de lumière Sur des monceaux de poussière Et les arts sur des débris... Plus de mesure au toit gris ; De bouge, à vieille façade ; Plus de haillons, qu'au grand jour Traîne le vice nomade ; Arrière la barricade, Hurlant dans le carrefour !

II

L'Eglise, à son tour, l'Eglise immortelle, Jusque dans ses deuils jette un vif éclat : Parmi ses enfants, quand jamais vit-elle Plus de défenseurs, pour un renégat ?

J'en prends à témoin, vaillante cohorte, Votre sang versé : lorsque comme vous On tombe à vingt ans, la foi n'est pas morte ! J'en crois, ô Paris, ton peuple à genoux ! J'en crois la splendeur de tes sanctuaires, Dont le monde entier répète le nom... C'est La Madelaine, où les statuaires Cherchent Jupiter, comme au Parthénon ;

Notre-Dame, où l'œil jamais ne s'arrête Sans que le chrétien tombe agenouillé, Et, là-bas, plus loin, sa sœur de Lorette ; Auprès d'un colosse, un nain maquillé ;

C'est le Panthéon, où l'orgueil de l'homme Au seul Dieu vivant, pour ses dieux mortels, Dispute la place et qui, sous son dôme, Garde des tombeaux et de saints autels !

C'est Sainte-Clotilde, où le riche étale, Comme à l'Opéra, son faste princier... Dont on voit le toit, sur la capitale, Miroiter, ainsi qu'un vaste glacier.

Ici, Saint-Germain, où le grandiose Se mêle au coquet... Lourd et solennel, Là, c'est Saint-Eustache, où le virtuose Pleure le Stabat et chante Noël.

Ailleurs, c'est Saint-Roch, dont l'aspect me glace ; Saint-Sulpice, au vent sur ses grands piliers, Dont le porche ouvert sur la grande place, Semble dire à tous : Venez et priez !

Saint-Thomas d'Aquin, où, comme à la scène, S'échangent saluts et galants propos ; La Sainte chapelle, aux eaux de la Seine Mirant ses vieux murs, baignés par les flots ;

Là-haut, Saint-Etienne, où de sa patronne Lutèce abrita les restes chéris, Pour que du sommet qui lui sert de trône, Son œil pût au loin veiller sur Paris...

Oh ! j'aime, surtout, ô pieuse enceinte ! Ta nef dont l'écho fait bondir mon cœur... J'y crois voir flotter l'ombre de ta sainte Qui fléchit, un jour, Attila vainqueur !

Ne dirait-on pas sa voix virgine ?... Mais, dans le silence et le demi-jour, Quel spectre hideux !... pourquoi sur la dalle Ces taches de sang ?... Le sang de Sibour !... C'est là, qu'au milieu d'un peuple en prière... Mais pour le conter, l'horrible trépas, O muse, à genoux !... baise la poussière, Baise le granit qu'ont touché ses pas !...

Dernières nouvelles

Versailles, 15 octobre 1873.

La situation reste ce qu'elle était ces jours derniers. Les pourparlers de Salzbourg n'étaient pas hier entièrement terminés ; M. Chesnelong était arrivé le matin dans cette ville et a dû conférer dans la journée avec le comte de Chambord.

Comme je vous le disais hier, le dernier mot de ces négociations ne sera rendu public qu'après avoir été communiqué à la réunion du 18, mais il est aisé de prévoir qu'il en transpirera quelque chose, dès que les négociateurs seront revenus à Paris.

Cirangui, 10 octobre.

Moriones, avec 8,000 républicains et 16 canons est parti de Puente-la-Reina ce matin, se rendant à Estella.

Le général Ollo, avec 5,000 carlistes et 4 canons, s'est porté à sa rencontre, la bataille a eu lieu à Maneria.

Au premier choc, il a été délogé de ses position, mais il les a bientôt reprises, repoussant Moriones et lui faisant éprouver des pertes considérables : il l'a reconduit, la baïonnette dans les reins, jusqu'à Puente-la-Reina, d'où il était parti.

Le 4^e conseil de guerre vient de condamner par contumace Ranc à la peine de mort.

Bourse de Paris.

Paris, 16 octobre 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % and corresponding values: 57,40, 82,00, 93,00, 92,40

Crédit foncier de France.

Les obligations foncières de l'Emprunt avec lots de 1853, dont l'énumération suit : Obligations de 500 francs, 4 % ; Obligations de 500 — 3 % ; Obligations de 100 — 3 % ; Obligations de 1000 — 3 % ; n'étant plus munies que d'un seul coupon d'intérêt, les porteurs sont invités à déposer leurs titres pour les faire munir d'une nouvelle feuille de coupons. Les dépôts sont reçus à l'Administration centrale et dans toutes les Recettes des Finances depuis le 6 octobre. Le coupon échéant le 1^{er} novembre est payé au moment du dépôt des titres.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

boulevard St-Germain, 79, Paris. Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr. L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 36^e fascicule, ENT à EPE, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 46^e livraison (18 octobre 1873). — TEXTE : Une Sœur, par M^{me} de Witt. — Une réception à Pékin, par Louis Rousselet. — La famille Durand à l'Exposition de Vienne, par Eug. Muller. — Industrie de la fabrication des montres. — Nos contemporains : Nélaton et Coste, par H. Norval. — Dessins par Emile Bayard, Gilbert, Lancelot, etc. Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n^o 79, à Paris.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Révalescière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce Révalescière du Barry et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, gaïtres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924. Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne) - le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, audire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Révalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGURS. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Révalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Révalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Les pianos de PHILIPPE HERY, neveu et C^e, PLEYEL, et autres facteurs renommés, sont loués à 12, 15 fr. par mois et au-dessus, chez J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, à Toulouse.

Grand abonnement à la lecture musicale.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. LE DOCTEUR PASQUIER (Voir aux annonces.)

Pour paraître, à partir du 10 Octobre. En cent livraisons, grand in-4^o, à raison de 2 livraisons par semaine.

LE MÉMORIAL DE CHISLEHURST

Récit populaire illustré du règne de Napoléon III. Publié par une Réunion d'écrivains. Sous la direction littéraire de M. PAUL DE CASSAGNAC, Rédacteur en chef du Pays.

C'est sous la dictée de Napoléon I^{er} que le comte de Las Cases a écrit le *Mémorial de Sainte-Hélène*; c'est en quelque sorte sous la dictée de Napoléon III que nous écrivons le *Mémorial de Chislehurst*, puisque cet ouvrage sera le reflet et la photographie, pour ainsi

dire, des pensées, des écrits, de la parole même du Souverain à qui la France doit tant et qu'elle a si peu payé.

Présenter le second empire sous son jour véritable, — aux injustices du pamphlet, répondre par la grande et impartiale voix de l'histoire, — après César, — raconter Auguste, — dire les gloires d'un règne qui, en définitive, tient la première place dans la seconde moitié du XIX^e siècle, — montrer ce que fut la France pendant ces dix-huit années, et ce qu'elle aurait continué d'être sans les efforts incessants de ses plus implacables ennemis du dedans, véritables alliés de l'étranger : telle est la tâche que nous nous imposons. Nous nous entourons pour écrire ce livre, des documents les plus authentiques, puisés aux sources les meilleures et les plus certaines; nous sommes, nous le répétons, l'IMPARTIALE HISTOIRE, miroir exact et fidèle des faits accomplis.

Le nom seul du directeur littéraire de l'Œuvre en est le plus sûr garant.

Le *Mémorial de Chislehurst* paraîtra en 100 livraisons, grand in-4^o, de huit pages chacune, à raison de deux par semaine, et formera ainsi un volume de 800 pages. Il sera imprimé en très-beaux caractères et tiré sur papier de luxe; les gravures qui accompagneront son texte, reproduisant toutes les célébrités et tous les faits mémorables du second empire, seront dues au crayon et au burin des premiers artistes de Paris. Elles seront au nombre de plus de 200, dont 100 au moins de page entière. Rien, en un mot, ne sera négligé pour faire de cette œuvre un VÉRITABLE MONUMENT élevé au souvenir glorieux et douloureux à la fois du GRAND MORT DE CHISLEHURST.

Pour souscrire et recevoir franco les 100 livraisons à domicile, adresser la somme de 20 francs pour Paris; 22 francs pour les départements, en un mandat de poste, ou un bon à vue sur Paris, à M. J. POUPART, éditeur du *MÉMORIAL DE CHISLEHURST*, 5 place de la Bourse, Paris.

La 6^e édition du *Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire*, etc. par Ch. Dezobry et Ch. Bachelet vient de paraître à la librairie Ch. Delagrave, Paris, 58, rue des Ecoles. Elle emprunte un vif intérêt aux récents événements, aux vides que la mort a faits dans le monde des Lettres, des Sciences, des Arts, de la politique, etc. Ce dictionnaire contient l'histoire de tous les peuples, institutions, batailles, conspiration, traités, religions, chronologie, archéologie, etc., etc. Tous les articles sont signés. Il est en 2 vol. grand in-8^o Jésus (plus de 3,000 pages à 2 colonnes.) — Broché 25 fr. — Relié 33 fr. — Il forme avec le dictionnaire général des Lettres et des Beaux-Arts. (Broché 25 fr. — Relié 31,50) et le dictionnaire des sciences théoriques et appliquées (Broché 32 fr. — Relié 40 fr.) une véritable Encyclopédie.

PRÉFECTURE DU LOT.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Pontcirg, le sieur Ausset (Géraud), de Rostassac, a cédé au département pour l'amélioration de la route départementale, numéro 10, dans la traverse de Rostassac,

Savoir : Trente-deux mètres soixante-seize centimètres de sol de maison et d'escalier, moyennant la somme de neuf cents francs, ci. 900 fr. Cahors, le quatorze octobre mil huit cent soixante-treize.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, BREYNAT.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

80 fr. en vrac à la Voirie. } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus) }

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph. 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy. PAIEMENT : 1^o comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2^o traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3^o traite acceptée à 6 mois sans escompte. AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.



TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

AVIS

Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de Mme Verdié, veuve de feu M. Verdié, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquiescer ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à M^e Labie, notaire à Cahors.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments. Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions. Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Prix : 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

PÂTE ET SIROP DE BERTHE A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phtisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

Hernies et maladie de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. le D^r PAQUIER, de la Faculté de Paris, on reçoit gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces trois maladies. (Affranchir.)

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^{ie} DE PARIS Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi Congrès 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAS. Brest (Landerneau), chez M. Émile VINCENT. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, chez MM. C. Bourdos et C^{ie}. Havre, chez M. E. FOGERY. La Rochelle, chez MM. D'ONIGNY et FAUSTIN FILS. Lyon, chez M. Marc GALLIARD. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}. Melun, chez M. V. Le BARRE. Nantes, chez MM. A. JAZONT et HUARD. Paris, chez M. A. MIGNON-DUPIN. Saint-Nazaire, chez MM. A. JARROT et HUARD.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâtes, Jardin, Poits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac. S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente. Toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Caleche, Charriot, Harnais à 1 et 2 chevaux, Brides, Mors et ustensiles d'écurie.

S'adresser à la Trésorerie Générale, à Cahors.